

Lutte contre le sexisme : deux mois plus tard, le grand désenchantement

Lettre ouverte à Sibyle Veil

Madame la présidente,

En cette journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la CGT Radio France est en colère.

Près de deux mois après vos grandes déclarations sur la refonte du dispositif d'alerte de Radio France (déclarations et constat partagé sur la gravité de la situation que nous avons pourtant salués), trop de dysfonctionnements, trop de lenteur et trop d'opacité entourent encore ces dossiers.

Le « changement de paradigme » que vous avez annoncé est-il réellement souhaité et engagé ? Nous l'attendons toujours. Loin des chiffres affichés à la rentrée, le rapport de Sophie Latraverse aurait finalement débouché sur deux licenciements, ainsi qu'une série de blâmes et d'entretiens de recadrage. Des entretiens de recadrage qui, pour certains, se sont déroulés de manière ubuesque.

Il apparaît clairement que certains dossiers auraient pu être sanctionnés plus fermement, alors que dans le même temps, d'autres n'auraient tout simplement pas dû voir le jour, de l'aveu même de ceux qui les ont menés. Nous constatons que des ouvertures d'enquêtes sont encore freinées, lorsque les personnes mises en cause sont soutenues par des collègues hauts placés. Nous voyons encore des enquêtes s'éterniser, des victimes dans une attente insoutenable. La gestion de l'après-sanction reste extrêmement chaotique, mettant en danger les victimes et témoins au sein des collectifs de travail. Le changement de pratique en matière de communication n'est pas non plus au rendez-vous. Des équipes voient l'un de leurs collègues quitter une station, sans explication. Le déplacement de responsables vers des postes prisés, sans consultation, de responsables mis en cause, reste de mise. Et pour couronner le tout, nous avons le sentiment grandissant d'une instrumentalisation de ce contexte par la direction pour se séparer de collaborateurs déjà dans son viseur depuis un certain temps.

Aucune avancée ne pourra se faire sans un minimum de transparence autour du traitement des signalements. A quand un maillage de référent.e.s harcèlement en région et à Paris (un par CSE comme le prévoit le code du travail), pour faire remonter et suivre les différents dossiers ? A quand la mise en place du suivi statistique des affaires par la commission égalité professionnelle, acté lors du dernier CSE extraordinaire ? A quand une cellule d'alerte avec des moyens humains suffisants ?

Pour le moment, le plan que vous avez présenté, Madame la présidente, se limite, une fois de plus, à une vaste opération de communication.

Paris, le 25 novembre 2021